



Protéger la santé humaine
et l'environnement

Protecting human
health and the environment

Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis à titre d'exigence postérieure à la commercialisation

Nom du produit : ACYNONAPYR TECHNIQUE
Numéro d'homologation : 35728
Numéro de la demande : 2022-0855
Numéro de l'ARLA : 3750383
Délivré le : 2026-04-30

Les renseignements ci-dessous doivent être produits durant la période d'homologation prenant fin le **31 décembre 2031**, et présentés à la Direction de la réglementation des pesticides de Santé Canada au plus tard le **30 septembre 2031** avec une mention des codes de données (CODO) correspondants. Aucune réponse incomplète ne sera acceptée.

PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS REQUIS SUR LES PROPRIÉTÉS CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION D'UN PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE OU D'UN PRODUIT DU SYSTÈME INTÉGRÉ

CODO : 2.13.3
Titre : Données sur les lots

**Exigence postérieure
à la commercialisation :** Comme ce produit de qualité technique n'était fabriqué qu'à l'échelle préindustrielle avant son homologation, le demandeur devra fournir des données sur cinq lots représentant la production à l'échelle commerciale en guise de renseignements postérieurs à la commercialisation à la suite de l'homologation.



Santé
Canada

Health
Canada

Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2026

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9.